



Webconf APCC n°30 :

La communication, facteur de succès de votre plan de mobilité

Jeudi 28 février 2019

Questions / Réponses

Ce document vise à répondre aux questions relatives à la Webconf APCC « La communication, facteur de succès de votre plan de mobilité » qui n'ont soit pas eu le temps d'obtenir une réponse dans le temps imparti à l'événement, soit ont obtenu une réponse incomplète, soit qui ont été posé a posteriori dans le sondage ou par mail à l'adresse contact@apc-climat.fr



Léo Rouxel
Consultant communication
et mobilité



Morgane Morat
Consultante RSE et mobilité



Daphné Chamard-Teirlinck
Consultante associée

Quelle est la différence entre une stratégie de communication classique et une stratégie de communication pour un plan de mobilité ?

Une stratégie de communication pour un plan de mobilité est une stratégie de communication interne classique définie pour un projet particulier, en l'occurrence le plan de mobilité.

La même méthodologie peut-elle être mise en place dans des petites structures, que conseillez-vous pour les sites de moins de 30 salariés ? Comment mettre en place des partenariats avec les AOT, les collectivités ?

La taille de la structure n'a pas d'impact sur la mise en œuvre d'un plan de mobilité. L'étude de l'offre de transport, l'étude des déplacements des collaborateurs et le plan d'action peuvent être menés de la même façon pour une TPE. Le plan d'action sera adapté aux moyens de l'établissement. Concernant les actions de covoiturage et de discussion avec les collectivités, un regroupement avec des entreprises voisines pourra apporter une meilleure efficacité de l'action menée.

Lors de l'organisation de challenge mobilité, comment valoriser les agents qui utilisent déjà les modes alternatifs ?

Les utilisateurs des modes alternatifs peuvent jouer un rôle d'ambassadeur auprès des autres agents. Lors d'un challenge mobilité, vous pouvez proposer la tenue d'une présentation de retour d'expérience ou plus simplement des petits déjeuners d'équipe, des « quarts d'heure mobilité » ou des ateliers d'échanges.

Par exemple, pour le vélo, les cyclistes quotidiens pourraient montrer les itinéraires les plus adaptés aux novices.

Comment peut-on mener efficacement un plan de mobilité auprès d'un public ouvrier (en ZI) ? Au-delà des employeurs, comment générer le changement chez les salariés ? des exemples, des idées, des retours d'expérience similaire ? :)

Je me permets de reformuler la question : « Comment mettre en place le plan d'action du PDM auprès d'un public ouvrier ? »

Les salariés ouvriers sont souvent concernés par des rythmes de travail atypiques, généralement décalés par rapport au reste des salariés. Ils ont donc moins le choix de leur mode de déplacements (pas de transports en commun, absence d'éclairage sur les routes peu propice au vélo ou aux déplacements piétons ...).

Les réponses à apporter dépendent donc en partie du territoire et de la situation du site (Entreprise en zone urbaine ou en périphérie, voire en zone rurale ; isolée ou dans une zone d'activité ...)

De plus, dans la plupart des cas les ouvriers n'ont pas accès à un poste informatique. Il faudra donc adapter les canaux de communication. Pour favoriser le changement des habitudes de

mobilité, nous recommandons de privilégier des communications par affichage et des animations dans les espaces communs (1 par plage de travail).

Nous avons réalisé l'année dernière le plan de mobilité de TNT / Fedex Express, une partie des salariés, notamment dans les centres de tri travaillait en horaires décalés. Vous trouverez en suivant le lien un article sur leur projet et le plan d'action qui a été mis en place : <https://ekodev.com/projets/Nos-projets/Eco-mobilite/FedEx-Express-Fr>

Dans vos retours d'expérience comment est abordé le risque d'accident routier avec le vélo ? Comment aborder ce point avec la valeur environnement ?

La question du risque routier est souvent vue comme un frein à l'utilisation du vélo. Objectivement, l'accidentologie à vélo est minime¹ et les bénéfices sur la santé sont largement sous-estimés par rapport aux risques².

La pratique du vélo est souvent mise en avant pour sa valeur environnementale, mais elle est également très bénéfique pour la santé et pour le budget mobilité³.

Il est donc possible d'aborder le thème de la pratique cyclable de trois manières :

- Dans une démarche de sensibilisation, en communiquant sur les bénéfices du vélo sur la santé et le budget économique en plus de l'impact environnemental.
- En formant les cyclistes aux consignes de sécurité à respecter sur la route et aux meilleurs itinéraires à emprunter aussi bien pour éviter la pollution que la circulation. Les associations qui défendent la pratique du vélo proposent souvent des formations de remise en selle avec des conseils personnalisés.
- En proposant des kits de sécurité aux salariés qui souhaiteraient se rendre sur leur lieu de travail en vélo. Un kit de sécurité peut être composé d'un gilet réfléchissant, d'un casque, d'un écarteur de danger et éventuellement d'un jeu de lumière.

Est-ce qu'on observe une "réversibilité" des pratiques de mobilité, si on ne maintient pas la communication sur le PDM ? (Des personnes qui testeraient le vélo, puis au bout de quelques mois reviendraient en arrière faute de motivation, ou suite à un incident...) Si oui, quelles recommandations pour maintenir le plan dans la durée ?

Si certains freins sont constatés pour le déploiement de certains modes de transport, il pourrait être intéressant de les relever et d'adapter le plan d'action. Par exemple, si un problème de confiance sur la route est remonté par des cyclistes novices, il serait intéressant de proposer des kits de sécurité et des formations de remise en selle. Si certains axes sont considérés comme trop dangereux, l'usage du vélo sur certains itinéraires pourrait être déconseillé et d'autres modes de transport alternatifs pourraient être privilégiés.

Concernant la motivation, un challenge mobilité annuel est une bonne façon de maintenir la motivation des collaborateurs sur le long terme. Le « Challenge de la mobilité » présenté lors

¹<https://www.fub.fr/velo-ville/securite-routiere/accidents-velo>

² <http://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/les-benefices-et-les-risques-de-la-pratique-du-velo.html>

³ <http://www.centre.ademe.fr/sites/default/files/files/M%C3%A9diath%C3%A8que/Expositions/panneaux-mobilite-durable.pdf>

de la webconférence est implanté sur de nombreux territoires, vous pouvez consulter le site en ligne⁴ pour voir si le vôtre est concerné.

Existe-t-il des stratégies ou des outils spécifiques dans le cadre des PDIE ?

La démarche du PDIE est la même qu'un PDM. La loi demande de constituer une étude d'accessibilité du site, déterminer les pratiques de mobilité actuelle des salariés et élaborer un plan d'action. La différence dans la mise en place d'un PDIE réside dans le nombre d'acteurs impliqués. Il peut être, en fonction de l'ampleur du projet, beaucoup plus important qu'un plan de mobilité. L'enjeu du PDIE est donc la coordination des différentes entreprises notamment lors de la mise en œuvre du plan d'action.

Le PDIE permet de mutualiser les études d'un côté, mais également de donner plus de force aux actions, car les moyens sont plus élevés et le nombre de salariés également.

Certains organisateurs de la mobilité sont très investis dans le déploiement des PDM sur leur territoire, il existe également des associations et des organisations de promotion du PDM et du PDIE. Ils proposent alors de nombreux documents (Tisséo⁵, Déclic Mobilité, ADEME⁶, CCI⁷ ...) ou alors un contact privilégié avec un de leur chargé mobilité⁸. Renseignez-vous sur les organisations existantes sur votre territoire.

Un lien vers le challenge "Objectif Terre à la Lune" ?

Le challenge de la Terre à la Lune a été conçu par ekodev et Greenflex pour l'entreprise Covéa. Le but de la démarche était d'amener les salariés de l'entreprise à utiliser les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Le projet visait également à sensibiliser sur la mobilité durable en profitant de la tenue de la COP 21 la même année. Il s'est déroulé pendant trois mois à l'automne 2015.

Les salariés de l'entreprise avaient trois mois, de septembre à décembre 2015, pour parcourir ensemble la distance de la terre à la lune, soit 384 400 km, à vélo ou à pied. Tous les 100 kilomètres, un don de 5€ était reversé à l'association Wimoov. Vous trouverez plus de détails en suivant les liens ci-après :

<https://newsroom.covea.eu/actualites/challenge-de-la-terre-a-la-lune-covea-soutient-wimoov-48ff-817eb.html>

<https://newsroom.covea.eu/actualites/covea-lance-un-challenge-autour-de-la-mobilite-durable-et-la-lutte-contre-le-changement-climatique-6fe0-817eb.html>

⁴ <https://www.challengedelamobilite.com/>

⁵ https://www.tisseo.fr/sites/default/files/pdf/Page%20standard/Plaquette_PDE.pdf

⁶ www.oree.org/_script/ntsp-document-file_download.php?document_file_id=169

⁷ <https://ile-de-france.ademe.fr/sites/default/files/files/Mediatheque/Publications/pdie-plaine-saint-denis.pdf>

⁸ <https://www.tisseo.fr/lespace-pro/espace-employeurs/plan-mobilite>

Peut-on avoir des éléments chiffrés en termes de productivité (est-ce que la mise en place d'un PDM rend les personnes plus performantes ? Ont-elles plus d'attachement à leur travail ? ...)

A ce jour, aucune étude n'existe sur le lien entre PDM et productivité.

Cependant, des études scientifiques prouvent que l'activité physique améliore les capacités de mémoire et de concentration. Toute activité physique ou sportive permet d'activer et d'augmenter le débit cardiaque et ainsi de favoriser l'oxygénation du cerveau grâce à la stimulation de la circulation sanguine.

Voici un article qui reprend et synthétise les résultats de ces études : <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/medecine-irisine-molecule-exercice-physique-dope-cerveau-49610/>

Le report modal vers des modes de déplacement actifs serait donc la principale source de productivité dans le cadre d'un Plan de Mobilité.